

# Signature de la convention régionale AKTO / Agefiph Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

L'AGEFIPH et AKTO renforcent leur engagement en faveur de l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap en renouvelant leur partenariat par la signature d'une convention régionale de 3 ans.

✪ CORSE • PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

< RETOUR Accueil / Les brèves / Signature de la convention régionale AKTO / Agefiph Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse Mise à jour : 01/06/2022 A+ A-



Fort d'un partenariat historique, AKTO et l'Agefiph confortent leur engagement commun dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat. Conclue pour une durée de 3 ans (2022-2024), elle décline la convention nationale et concrétise leur objectif partagé d'amplifier la mobilisation des 27 branches professionnelles accompagnées par AKTO et de ses 164 000 entreprises adhérentes en faveur de l'inclusion en emploi des personnes en situation de handicap.

## Deux axes de coopération

### La mobilisation des entreprises et des branches

- ✓ Sensibiliser, outiller et accroître l'information et la professionnalisation dans les branches et auprès des entreprises adhérentes ;
- ✓ Renforcer la professionnalisation des salariés de l'OPCO pour faciliter l'appui conseil/accompagnement auprès des entreprises sur la thématique du handicap au travail.

### La sécurisation des parcours professionnels

- ✓ Développer l'alternance et la qualification : faciliter l'accès à la qualification et à l'alternance des personnes et des salariés en situation de handicap ;
- ✓ Favoriser le maintien dans l'emploi : favoriser et structurer la concertation territoriale pour élaborer les solutions d'emploi et de formation les plus adaptées aux personnes en situation de handicap, en articulation avec les besoins des entreprises ;
- ✓ Favoriser l'intégration des demandeurs d'emploi : renforcer la mise en relation entre les acteurs emploi/formation et les entreprises adhérentes et le recours aux actions de préparation à l'emploi.

## En Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, un partenariat opérationnel et dynamique !

En 2021, **48 contrats de professionnalisation** et **88 contrats d'apprentissage** ont été signés par des entreprises adhérentes AKTO et des alternants en situation de handicap.

**L'action Parcours TH s'est poursuivie en 2021.** L'opportunité pour les **Entreprises de la branche du Travail Temporaire** de la région de se professionnaliser sur le sujet « emploi et handicap » et disposer de ressources pour inclure les personnes en situation de handicap au sein des entreprises. 15 sensibilisations et ateliers de professionnalisation co-animés par AKTO, Pôle Emploi, Cap Emploi et l'Agefiph se sont tenus tout au long de l'année.

**Réussi 'TH**, projet national déployé par AKTO dans le cadre de l'appel à projet Agefiph « Maintien dans l'emploi » et expérimenté dans 4 régions dont Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, est **porteur de solutions** pour les salariés des 27 branches professionnelles d'AKTO à travers la sensibilisation des entreprises, des préparations des publics (SAS) et la concertation avec les acteurs emploi sur les territoires.

**Côté personnes en situation de handicap**, le SAS Tremplin pour l'emploi, le SAS Starter jeunes, la Préparation Opérationnelle à l'Emploi, le Contrat de Développement Professionnel Intérimaire et autres contrats en alternance **permettent de sécuriser les parcours et d'assurer une insertion réussie** dans de multiples secteurs comme le Travail Temporaire, la Propreté, l'Hôtellerie Restauration, le Commerce de Gros, etc.